

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 03 Juillet 2025

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation :
13 mai 2025

Date d'affichage :
13 mai 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 03 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Elisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Serge SAUVAGERE Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST,

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Elisabeth NOYEMIAN), Gérard NIMSGERN (pouvoir à Jean-Pierre SINDONINO), Romain BELIGAT, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SOUSCRIRE UN EMPRUNT ET SIGNER LES DOCUMENTS S'Y RAPPORTANT- RETIRE
ET REMPLACE la Délibération n° 2025-34 -Délibération n°2025-44**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,

Vu les budgets principal et lotissement votés par délibération 2025-20 et 2025-21 du 31 mars 2025,

Considérant que la nécessité de rembourser l'emprunt in fine ayant financé les travaux par un emprunt à taux fixe dans l'attente de la vente des parcelles

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 650 000 € nécessaire à l'équilibre des opérations.

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de six établissements bancaires et que deux organismes ont transmis une proposition de prêt.

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de contracter auprès de la Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne un emprunt d'un montant total de 650 000 Euros qui sera porté par le budget principal et d'approuver les caractéristiques de l'emprunt :

Durée : 10 ans

Taux fixe à amortissement constant : 3.17%

Echéances trimestrielles

Frais de dossier : 0.15%

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dit emprunt.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,


Pascal BARBERET